

Séance du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2021

Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	12
- Votants	12
- Absent(s) excusé(s)	
- Absent(s)	1
- Pouvoir	
DATE CONVOCATION	17/03/2021

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **24 Mars 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-quatre du mois de mars à 20h35 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			KLEIN Kévin	X			POMMIER Lucas	X		
BERAUD Emilie	X			MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric	X		
CONFORTO Elie	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément	X		
DELAVAL Philippe			X	PLANCHENAUT Daniel	X			RUIZ Joël	X		
								VIALLE Sandrine	X		

* **Secrétaire séance** Sandrine Vialle_ * **Secrétaire auxiliaire** : Stéphanie Rochette

* **Pouvoir(s)** :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent conseil
- Présentation du plan de relance numérique par le Directeur de l'école
- Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'entretien de l'église
- Section CRB : liste des ayants droit et des responsables d'affouage
- Vote du compte administratif et de gestion
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes
- Vote du budget
- Renseignements divers
- Questions diverses

La séance du 24/02/2021 est approuvée à l'unanimité.

PRESENTATION DU PLAN DE RELANCE NUMERIQUE PAR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Mr THIVEL Rodolphe. Il informe que l'État met en place un plan relance numérique ayant pour but de subventionner l'achat de matériel informatique pour les écoles élémentaires. Le montant maximum est 3500€ ttc, subventionnable à 70 %. Le choix du matériel fait par Mr Thivel et Mr Klein est le suivant :

- une tablette géante numérique 1 500 euros
 - Deux ordinateurs portables
 - quatre tablettes tactiles
 - un ENT (Espace Numérique de Travail) sera mis en place lien parents/école
- Le reste à charge sera d'environ 1050€

Après discussion, l'assemblée municipale :

- **APPROUVE** les différents achats
- **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N°01-24-03-2021 –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ENTRETIEN DU BATTANT DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIERE. Il indique la possibilité de solliciter la DRAC pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% sur les opérations d'entretien de Monuments Historiques classés. Il indique à l'assemblée le montant de l'entretien du battant de la cloche qui s'élèvera à 3 600 euros.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N°02-24-03-2021 –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ENTRETIEN DE LA FENETRE DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIERE. Il indique la possibilité de solliciter la DRAC pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% sur les opérations d'entretien de Monuments Historiques classés Il indique à l'assemblée le montant de l'entretien de la fenêtre de la sacristie qui s'élèvera à 1 200 euros.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N°03-24-03-2021 –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ENTRETIEN DU CONTREFORT DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIERE. Il indique la possibilité de solliciter la DRAC pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% sur les opérations d'entretien de Monuments Historiques classés Il indique à l'assemblée le montant de l'entretien du contrefort nord de l'église qui s'élèvera à 3 000 euros.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N°04-24-03-2021 –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ENTRETIEN DU TOIT DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIERE. Il indique la possibilité de solliciter la DRAC pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% sur les opérations d'entretien de Monuments Historiques classés Il indique à l'assemblée le montant de l'entretien du toit de l'église qui s'élèvera à 5 000 euros.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL N°5-24-03/2021– LISTE DES AFFOUAGISTES DES SECTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 31 mai 2017 décidant de l'affectation de l'affouage à savoir par foyer.

Monsieur le Maire propose la liste des foyers suivants par section :

SECTIONS	FOYER
ROBERT	Foyer ROBERT Marius Foyer COUDERC Stéphane
LE PIN	Foyer ROBERT Bernard Foyer DURAND Marie-Louise Foyer DURAND Catherine Foyer POLLET Jacqueline Foyer SOLLE Guy Foyer RIGENBACH Christophe Foyer MENZILDJIAN GALY Françoise Foyer GUILLAUD Michel Foyer DEMAHIS Renée Foyer GAUCHET FONT Jérôme Foyer NOWICKI Annie
CONOL ROBERT LA BRUYERE	Foyer ROBERT Marius Foyer COUDERC Stéphane Foyer FAURE René Foyer ARP Sébastien Foyer MARNAT Christophe Foyer BRUNEL Joseph Foyer FAURE Raphaël Foyer PEREZ Geneviève Foyer GICHTENAERE Christophe Foyer SALZARD Jean Foyer PINEL Didier Foyer MARION Sébastien Foyer BEAULIEU Jean Foyer BOIRON Maurice Foyer ROUX Marius Foyer MARILLER Gilles Foyer NOALLY Bruno Foyer BONNET Brigitte Foyer COUHARD Bertrand Foyer COULANGEAT Vincent Foyer BRUYERE Hervé

**Les responsables d'affouage sont M. FAURE Raphaël
Mme PEREZ Geneviève
M. NOALLY Bruno**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- La liste des affouagistes de la Section de Robert, de la Section Conol / Robert / La Bruyère et de la section du Pin et la désignation des responsables d'affouage.

Il est également proposé au Conseil Municipal que la section CRB effectue un don de 800 € en faveur du CCAS en contrepartie de la mise en bord de route de chaque affouage.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le don du budget de la section Conol/Robert/la Bruyère au budget du CCAS.
- accepte le bois d'affouage soit déposé en bord de route en longueur de 2 m pour la section Conol/Robert/la Bruyère

DEL.N°06-24-03-2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2020 dressé par Hervé PEYRONNET, Maire, donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif COMMUNE - 2020		Recettes	Dépenses	Résultat
FONCTIONNEMENT	Emis en 2020	503 737,35	424 995,11	78 742,24
	Résultat N-1	202 233,66	0,00	202 233,66
	TOTAL FONCT / Excédent ou Déficit	705 971,01	424 995,11	280 975,90
INVESTISSEMENT	Emis en 2020	237 763,40	188 620,91	49 142,49
	Solde d'investis. N-1	0,00	71 384,81	-71 384,81
	TOTAL INVEST/ Excédent ou Déficit	237 763,40	260 005,72	-22 242,32
TOTAL REALISATIONS		943 734,41	685 000,83	258 733,58
	RAR	0,00	14 338,69	-14 338,69
	TOTAL CUMULE	943 734,41	699 339,52	
	DEFICIT total d'investissement			-36 581,01
	à imputer au R1068 (en investissement 2021)			36 581,01
	à imputer en fonctionnement au R002 2021			244 394,89

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Compte Administratif 2020 de la commune à l'unanimité.

DEL.N°07-24-03-2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SECTIONS

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif « Sections » de l'exercice 2020 dressé par Hervé PEYRONNET, Maire, donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif SECTIONS- 2020				
		Recettes	Dépenses	Résultat
FONCTIONNEMENT	Emis en 2020	11 180.76	11 180.76	0
	TOTAL FONCT			0.00
INVESTISSEMENT	Emis en 2020	0.00	0.00	0.00
	TOTAL INVEST			0.00

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les Comptes Administratifs 2020 Sections à l'unanimité.

DEL.N°08-24-03-2021 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs de la Commune pour l'année 2020, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion de la commune exercice 2020, dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2020 Commune.

DEL.N°09-24-03-2021 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION SECTIONS

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs de la Commune pour l'année 2020, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion Sections exercice 2020, dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2020 Sections.

DEL.N°10-24-03-2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	280 975.90 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**Résultat de fonctionnement**A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 78 742.24 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 203 233.66 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 280 975.90 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 22 242.32 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 14 338.69 €

Besoin de financement F =D+E - 36 581.01 €

AFFECTATION = C =G+H 280 975.90 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement = F - 36 581.01 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) = C+F + 244 394.89 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

DEL N°11-24-03-2021 – VOTE DES 3 TAXES

Le Maire indique que la commission « finances » s'est réunie et qu'elle propose le vote des taux de 2021. Sachant que la taxe d'habitation va disparaître, la recette communale sera compensée par la partie départementale de la taxe foncière sur le bâti, ainsi le département perdra cette recette qui sera transférée à la commune en compensation de la taxe d'habitation. Les taux proposés sont les suivants :

Habitation : 8.20 %

Foncière (bâti) : 14.17 % (Commune) + 15.30 % (Département) = 29.47 %

Foncière (non-bâti) : 43.51 %

Après discussion, l'assemblée municipale à l'unanimité adopte les taux pour l'année 2021 de la façon suivante :

Habitation : 8.20 %

Foncière (bâti) : 29.47 %

Foncière (non-bâti) : 43.51 %

DEL N°12-24-03-2021 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2021

Monsieur le Maire présente le budget communal pour l'exercice 2021.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les budgets Commune pour l'année 2021.

DEL N°13-24-03-2021 – VOTE DU BUDGET SECTIONS 2021

Monsieur le Maire présente le budget Sections pour l'exercice 2021.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les budgets Sections pour l'année 2021.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Des déchets ont été déposés entre Drutel et Durbise et signalés par une association. Jean Luc et Christian ont récupéré ceux-ci. Cet évènement a été signalé en gendarmerie.
- Une Visio conférence QUELIA aura lieu le jeudi 01 avril à 17 heures 30 en partenariat avec Loire Forez Agglomération sur le thème éolien.

QUESTIONS DIVERSES

PRADINES Cédric :

Concernant les chemins balisés, il a parcouru les 150 km de parcours balisés afin d'identifier les opérations de remise à niveau nécessaires. Dans l'ensemble, les chemins restent relativement propres. Il lui reste un circuit.

CONFORTO Elie :

- Nouvelle maquette du site web réunion 02/04 pour finaliser,
- Nouveaux locataires pour l'appartement au-dessus de l'épicerie au 01^{er} Avril

KLEIN Kévin :

- Rencontre avec les responsables de la micro-crèche, à leur demande, pour évoquer la possibilité d'intégrer la micro-crèche dans les locaux de la future école. Cela paraît difficile car la parcelle ne le permettra pas. La commune réfléchit à une proposition d'un autre bâtiment.
- Un projet d'animation du marché a été discuté mais annulé avec les règles sanitaires actuelles.

RUIZ Joël :

- Le silo à plaquettes doit être conservé mais plutôt en retournant la trappe
- Signalement de locataire parfois non-payeur donc procédure d'expulsion

POMMIER Lucas :

Il évoque le concours de dessin qui sera présenté dans l'Echo.

MALHIERE Thierry :

- Il évoque la difficulté de la réparation du battant de la cloche
- Les fossés vont être nettoyés sur le mois d'avril sur différentes parties de la commune
- La commune de Bard va refaire le chemin du Tilleul (hameau de Condamine), des travaux pour la gestion de l'eau ont été effectués entre les deux communes
- Chemin de Prassouroux élargissement, recherche d'un géomètre pour le bornage

AUDIN VERNET Françoise :

- Attente d'accusé de réception de complétude pour les dossiers de subvention de l'église avant de pouvoir lancer les études
- Compte-rendu des 90 actions d'améliorations du bourg
- Ecole : relevé topographique fait, rendez-vous pris avec le SIEL pour une étude sur le chauffage
- Allée des pommiers réunion 23 mars avec Atelier Ginkgo : le projet sera finalisé autour du 10/04 et travaux effectués probablement en septembre – Choix du mobilier urbain à faire

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 23 :30		Signatures :	
AUDIN-VERNET Françoise		PLANCHENAULT Daniel	
BERAUD Emilie		POMMIER Lucas	
CONFORTO Elie		PRADINES Cédric	
DELAVAL Philippe		ROBERT Clément	
KLEIN Kévin		RUIZ Joël	
MALHIERE Thierry		VIALLE Sandrine	
PEYRONNET Hervé			